



Paris, Jeudi 14 Février 2008

Communiqué de presse

DU WI-FIFI A LA VILLE DE PARIS Analyses et contre analyses

La direction des affaires culturelles vient de rendre public le rapport de mesures de champs électromagnétiques effectuées dans le cadre du dossier « Wi-fi », et communique depuis sur des résultats conformes, affirme t-elle, aux normes en vigueur en France.

Nous regrettons que la municipalité ait choisi de faire cavalier seul et penser que parce que des mesures sont faites, le dossier est clos. Il est évident que cette première phase d'analyse effectuée, nous devons rencontrer l'administration et l'adjoint à la culture pour évaluer ces conclusions car le diagnostic de la Ville n'est pas, loin s'en faut, un diagnostic partagé. Cette évidence de transparence et de respect des membres du CHS, représentant les personnels a du échapper au bureau des bibliothèques.

Ce contournement est d'autant plus préjudiciable que le Supap-FSU a demandé à un physicien, expert auprès de la cour d'appel de Bordeaux, d'analyser ce rapport. Ses remarques, que vous trouverez en pièce jointe, concluent à une erreur de protocole dans les mesures effectuées dans un des sites, invalidant de fait les résultats. Mais au delà, il récuse les règles de calcul, qui pour diverses raisons, sont mal adaptées à l'évaluation de la nuisance « Wi-fi ».

C'est donc un non sens de conclure à l'innocuité de cette nouvelle technologie à partir des seules études métrologiques. Pendant des années, on a communiqué sur l'absence de danger des portables et des antennes relais en se basant uniquement sur ce type d'études. Dix ans après, avec plus de recul, l'OMS met en garde les utilisateurs de portable!

Comment ne pas s'inquiéter quand justement nos collègues sont malades malgré des niveaux d'exposition largement inférieurs aux normes ??
Comment ne pas voir un réel problème de santé publique quand les électrosensibles sont de plus en plus nombreux, et que toutes les mesures se veulent rassurantes ?

Comment rester serein quand on sait que M. Tronc, membre de cabinet du gouvernement Jospin (1997-2002) qui était en charge de définir les normes pour les antennes relais, est aujourd'hui PDG d'Orange, opérateur de téléphonie mobile?

C'est cette situation qui nous fait dire que les normes françaises ne sont pas nécessairement adaptées et qu'il faut absolument adopter les mêmes normes que celles d'autres pays européens, l'Autriche en tête (0,6 V/m) en lieu et place de nos 41V/m actuels.

La récente « affaire » de Lyon qui interroge sur les maladies d'environnement, les mesures et les normes donne à réfléchir. Là encore, une même réponse des élus lyonnais (comme les élus parisiens): « Ces maladies ne peuvent être mise en relation avec les ondes électromagnétiques car l'exposition est 100 fois inférieure aux normes fixées par la réglementation. ».

Ou comment mélanger hypothèse et conclusion !!!

Avoir des résultats de mesure faibles n'induit pas l'absence de risques.

La ville de Paris, plus imaginative encore que celle de Lyon, organise des groupes de paroles à destination des personnels malades car tout en reconnaissant leurs malaises, elle les met sur le compte d'une mauvaise ambiance sociale au travail !!!

Nous savions, effectivement, que les conditions de travail étaient loin d'être idéale dans la capitale, mais nous ne pensions pas que la Ville de Paris l'affirmerait si volontiers !!! Et puisque M. Delanoë si certain qu'aucun agent, au vu des mesures effectuées par les laboratoires qu'il a choisis, ne risque quoi que ce soit, nous lui demandons d'engager la responsabilité morale de la Ville en l'écrivant de manière officielle et publique.

Face à ces réponses politiques inadaptées, nous continuons à demander la mise en place du moratoire voté pour avis lors du CHS de la Direction des Affaires Culturelles en novembre dernier. Car, pour le Supap-FSU, ce ne sont pas des mesures qui peuvent lever les doutes mais la réalisation d'études scientifiques, médicales et épidémiologiques de grandes envergures.

Pour nous joindre :
SUPAP-DAC 01 44 70 12 80
Mail : supap-dac@voila.fr

Pour toutes informations sur les ondes électromagnétiques (revue de presse française et internationale, reportage TV et radio, rapport d'experts) allez sur le site <http://next-up.org>

Vous pouvez également aller sur notre blog <http://dacsupap.over-blog.org>